



LYCÉE DU HAUT
VAL DE SÈVRE

Protocole de reprise des cours

Septembre 2021

Lycée du Haut Val de Sèvre

ROLE DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, un enfant est testé positif à la Covid-19, les parents doivent informer le lycée pour la recherche de cas contacts.

Information CORONAVIRUS : 0800 130 000 (numéro Vert)

Mme NOCQUET, infirmière scolaire du lycée

Les parents doivent fournir

- **les masques nécessaires à leur enfant :**
 - **2 masques par jour pour un élève externe ou demi-pensionnaire**
 - **3 masques par jour pour un élève interne (soit 15 masques pour une semaine)**
- **une ou plusieurs pochettes permettant de ranger les masques usagés.**
- **une gourde pour le repas du midi au réfectoire**

ARRIVEE AU LYCEE

L'accès au lycée se fait uniquement par le portail principal, rue du Panier Fleuri. Chaque usager devra porter un masque et se nettoyer les mains avec une solution hydro alcoolique (distribuée par un surveillant).

Chacun doit respecter la distanciation physique (si possible) et les gestes barrière (*ne pas se faire la bise, ne pas se serrer la main, ne pas se regrouper sans observer la distance d'un mètre...*).

MATERIEL OBLIGATOIRE

Masques

DEUX masques sont nécessaires pour la journée, ainsi qu'un **sac** (type sac de congélation) afin de ranger le masque souillé.

Pour les élèves internes, il est nécessaire de **prévoir 3 masques par jour** (soit 15 pour une semaine).

En cas d'oubli, et de façon exceptionnelle, nous serons en mesure de fournir un masque à un élève pour le dépanner.

Sacs en plastique ou en papier

Il est nécessaire de prévoir un ou plusieurs sacs permettant de ranger les masques usagés de la journée ou de la semaine.

Matériel scolaire

Chaque élève utilise ses manuels scolaires, son matériel de travail habituel (crayon, feuilles, calculatrice...)

Gourde ou bouteille d'eau

La mise en œuvre du protocole sanitaire nous oblige à neutraliser l'utilisation des pichets. La mise à disposition de petites bouteilles d'eau a été envisagée, mais l'impact écologique est important. Aussi, il a été décidé que chaque élève viendra au lycée avec **sa gourde ou une bouteille d'eau**. Là aussi, nous pourrions de façon exceptionnelle dépanner l'élève en cas d'oubli.

DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de **distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une **distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (*arrivée et abords du lycée, récréation, couloirs, cour, restauration scolaire, sanitaires, etc...*).

La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves (compensée par le port du masque).

Cette règle concerne tous les espaces, clos et extérieurs : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, cours de récréation...

PRESENCE DANS LES COULOIRS

Les regroupements en zone confinée devant être limités, le stationnement des élèves dans les couloirs sera interdit (assis ou debout) en dehors des interours.

GESTES BARRIERE

Les **gestes barrière** doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

L'affiche de ces gestes barrière est apposée dans chaque salle de classe et aux endroits stratégiques du lycée.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon** toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une **serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre**.

Tous les sanitaires du lycée sont régulièrement équipés de savon et de papier à usage unique, ainsi que de grandes poubelles pour recevoir les serviettes en papier utilisées. Il est fait appel au **sens civique** de chacun afin d'utiliser ces produits aux fins auxquelles ils sont destinés et de signaler tout manque de savon ou de serviettes en papier au service d'intendance.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une **solution hydro-alcoolique** peut être envisagée. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont disponibles dans les halls d'entrée, les zones de circulation et dans chaque salle de classe.

Le lavage et la désinfection des mains doit être réalisée, à minima :

- A l'arrivée
- Avant et après chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi.

PORT DU MASQUE

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans tous les espaces intérieurs (bâtiments) et extérieurs (cours extérieures).

GESTION DE LA DEMI-PENSION

La gestion de la demi-pension se fait comme suit :

- Passage au lavabo pour un **lavage des mains**
- Pointage à l'aide du **badge**.
- Désinfection avec le gel hydro-alcoolique avant de s'insérer dans la chaîne du self (couverts, serviettes...)
- Eau : les pichets à eau ne seront pas disponibles afin de limiter leur manipulation. Aussi, il est demandé à chaque élève et personnel de venir au restaurant scolaire avec **une gourde**. La distribution d'une bouteille d'eau pourra se faire en dépannage.
- Désinfection avec le gel hydro-alcoolique après s'être servi au bar à salades et avant d'aller s'asseoir.
- Les élèves devront s'installer à l'emplacement immédiatement libre après le dernier élève assis. Des Assistants d'Education seront présents pour accompagner les élèves dans le respect de ces règles.
- Une fois installé à sa place, l'élève pourra **retirer son masque et le ranger** dans le sac prévu à cet effet.
- A la fin du repas, **obligation de remettre un masque** avant le retour des plateaux et le tri, en respectant le sens des circulations.
- Un distributeur de solution hydro alcoolique installé à la sortie du self permettra à chacun de se désinfecter les mains avant le quitter.

GESTION DE L'INTERNAT

Comme dans le reste de l'établissement, le port du masque est obligatoire à l'internat (escaliers, couloirs, sanitaires...), **sauf dans la chambre de l'élève**.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES CHEZ UN ELEVE

Les symptômes évocateurs sont : **toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, courbatures, perte du goût et de l'odorat, sensation de fièvre, etc.**

Conduite à tenir

- ❖ En cas de suspicion COVID-19 en classe (*un élève se plaint d'un ou plusieurs symptômes*), l'enseignant **fait prévenir la vie scolaire par un autre élève de la classe**. Un personnel de la vie scolaire vient chercher l'élève en classe et l'accompagne à l'infirmerie pour une mise en isolement. Respect impératif des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- ❖ Si des signes de gravité apparaissent, le 15 est contacté pour avis.
- ❖ À l'arrivée des parents, il leur sera rappelé la procédure à suivre, à savoir:
 - éviter les contacts avec d'autres personnes
 - consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

Cas contact à risque

- ❖ **Par mesure de protection**, les élèves contact à risque **sans vaccination complète** poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance.
- ❖ Les élèves contact à risque justifiant d'une **vaccination complète** ou ayant contracté la Covid depuis moins de deux mois poursuivent les cours en présentiel.